



Med4Age

Un appel à Projet financé par AG2R LA MONDIALE et organisé par MEDICALPS

I. Med4Age en quelques mots

La longévité est une chance, c'est également un défi de société qui repose sur un ensemble de mesures de prévention et d'accompagnement du parcours de vie des populations. L'appel à projet Med4Age vise à accélérer l'émergence et le déploiement de solutions innovantes pour la santé et le bien vieillir. Med4Age **est un appel à projet national** financé par AG2R LA MONDIALE et organisé par le cluster MEDICALPS.

II. Objectifs de l'appel à projet

Med4Age a pour ambition :

- D'accompagner les projets de développement et/ou le déploiement de solutions innovantes dédiées à la prévention santé, l'autonomie et l'amélioration du parcours de soin.
- D'accélérer la mise sur le marché de produits/services innovants répondants aux thématiques de *Med4Age*.
- De Promouvoir et favoriser le déploiement des innovations lauréates sur le territoire national et les rendre accessibles à la population.

III. Pourquoi Med4Age ?

Les personnes de 60 ans représentent déjà 20% de la population française et seront près de 23 millions en 2060, d'après l'INSEE. Cette transition démographique entraîne une progression des maladies chroniques et par conséquent des dépenses de santé. L'amélioration de la santé, de la qualité de vie et de la prise en charge des personnes passe de plus en plus par une approche plus préventive, prédictive, participative et personnalisée.

Cet appel à projet vise à répondre aux enjeux d'une meilleure prévention en santé pour retarder l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie. Lorsque la personne est malade ou en perte d'autonomie, les innovations technologiques et numériques doivent également contribuer à maintenir et améliorer la qualité de vie et le suivi de ces personnes. Le jury sera attentif à l'environnement de la personne dans son parcours de vie et de l'impact des solutions innovantes proposées pour les aidants, les soignants et l'organisation de la prise en charge des personnes.

Les solutions proposées doivent se concrétiser par l'amélioration du parcours de santé grâce à la prédiction, la prévention ou encore une approche personnalisée du suivi des personnes pour éviter les risques de maladies.

C'est sur cet axe d'innovations technologiques ou organisationnelles au service des maladies chroniques et du bien vieillir que le groupe AG2R LA MONDIALE et MEDICALPS se sont associés pour lancer cet appel à projet.

AG2R LA MONDIALE souhaite proposer des alternatives efficaces aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie en favorisant les services et produits innovants en prévention santé, en prévention primaire et les projets permettant l'amélioration du parcours de soin.

AG2R LA MONDIALE est l'une des entités constitutives du groupe AG2R LA MONDIALE MATMUT, le premier groupe de protection sociale en assurance des personnes et de leurs biens. Acteur de premier plan sur le marché de l'assurance en France, il se différencie par ses valeurs paritaires et mutualistes. AG2R LA MONDIALE est le financeur de cet appel à projet Med4Age.

MEDICALPS est le cluster de la filière des technologies de la santé du sillon alpin. Depuis 2000, l'association regroupe et représente un réseau de plus de 100 start-up, PME, grands groupes, centres de recherche, université et collectivités issues des domaines des technologies médicales, biotechnologies et e-santé.

Mots clefs : bien vieillir, prévention, technologies d'assistances à l'autonomie, parcours de soin, innovations technologiques et numériques, e-santé.

IV. Thématiques visées

Les projets soumis à cet appel à projet doivent adresser au moins l'une des thématiques suivantes :

- La prévention santé : les outils pour réduire l'apparition et le développement des maladies des plus de 50 ans
- Autonomie et dépendance des séniors
- Amélioration du parcours de soins des plus de 50 ans

Les projets attendus reposent sur une innovation technologique, associée ou non à des services, améliorant la qualité de vie des personnes dans leur habitat ou des structures de ville (maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé...).

Les établissements sanitaires et médico-sociaux peuvent être des lieux d'expérimentation d'usage ou de validation clinique. En revanche, seront exclus les équipements qui cibleraient les établissements sanitaires ou médicaux-sociaux comme lieux d'utilisation unique.

V. Comment candidater ?

a. Eligibilité

La participation à cet appel à projet implique l'acceptation du présent règlement par tout candidat. Tout dossier qui ne respecte pas le présent règlement sera automatiquement exclu.

Le dossier de candidature doit être porté par une PME française ou étrangère de moins de 100 salariés ayant une adresse en France et **démontrant un intérêt fort pour le marché français**.

Le projet peut être porté par une PME seule ou un consortium. Dans le cas d'un consortium, le chef de file doit être une PME française ou étrangère de moins de 100 salariés ayant une adresse en France.

b. Calendrier de l'appel à projet

Ouverture de l'appel à candidature : 10 avril – 31 mai 2019 à minuit

Pré-sélection de 10 dossiers de candidature: 28 juin 2019

Evaluation des 10 dossiers de candidature par un comité d'usagers. Les porteurs projets feront un pitch de 5 minutes devant ce comité : 4 juillet 2019, Grenoble

Sélection des dossiers lauréats par un comité d'experts : 12 septembre 2019, Paris

Annonce des résultats de l'appel à candidature : 16 septembre 2019

Démarrage des projets financés : octobre 2019

c. Financement

Au maximum 3 projets seront financés dont les montants seront d'au minimum 50 000 euros et d'un maximum de 150 000 euros par projet. Le taux de financement maximal par projet est de 75% du montant des dépenses présentées.

Les projets plus ambitieux seront alors co-financés par le porteur de projet et/ou tout autre co-financier.

Type de financement : subvention

Pour les projets lauréats, une convention sera établie pour définir l'ensemble des engagements des parties et les modalités de décaissement.

d. Dossier de candidature

Les entreprises souhaitant candidater à cet appel à projet doivent soumettre leur dossier à med4age@medicalps.eu

Le dossier est téléchargeable sur le site : www.medicalps.eu/med4age

Ce dossier de candidature comprend deux documents : un formulaire word et un fichier excel pour les éléments financiers.

Le formulaire comprend les éléments suivants :

- Description de l'équipe, son expertise et sa capacité à mener à bien le projet
- Description du projet soumis
- Business model envisagé
- Plan de financement
- L'ouverture de perspectives de coopération avec les acteurs de la protection sociale en France

L'ensemble de ces éléments doit être étayé par des éléments de preuves dans le dossier.

VI. Processus de sélection

a. Critères de sélections

Les projets déposés doivent répondre à la thématique proposée et répondre aux critères suivants :

- La solution innovante doit avoir franchi *a minima* le stade de Preuve de Concept (POC)
- Le projet proposé doit avoir une durée comprise entre 6 et 18 mois
- Proposer un caractère innovant et différentiant
- Inclure une phase de validation d'usage, de validation clinique ou une expérimentation de déploiement de solution sur le territoire national
- Impliquer et / ou collaborer avec un partenaire institutionnel (centre hospitalier, association, centre de santé, soignants...)
- Lorsque le projet le permet, ouvrir des possibilités d'inclusion de personnes assurés et cotisants du groupe AG2R LA MONDIALE
- Lorsque le projet le permet et dans le cadre du respect de la confidentialité des personnes et du projet, proposer un retour d'information et des retours d'expériences des populations ciblées par la solution testée
- Avoir un impact sur la santé et/ou la qualité de vie des personnes de plus de 50 ans et leur entourage (aidants, soignants...)
- Démontrer un impact économique pour les personnes et/ou les parties prenantes dont les acteurs de la protection sociale
- Démontrer un plan de financement solide du projet

b. Comité d'experts

Les dossiers de candidature seront examinés en deux temps :

- Pré-sélection de 10 dossiers par un comité de pré-sélection
- Présentation orale des 10 projets retenus devant un comité d'usagers et un comité d'expert
- Sélection des dossiers lauréats par un comité d'experts

Les différents comités comprendront de professionnels du champ sanitaire, de la protection sociale, du monde médico-social et associatif et des industriels.

c. Annonce des lauréats

L'annonce des lauréats de cet appel à projet sera connue le 16 Septembre 2019.

Les lauréats et les candidats non retenus seront informés individuellement et par écrit.

d. Communication

En accord avec les lauréats, AG2R LA MONDIALE et MEDICALPS communiqueront via leurs canaux les résultats de l'appel à projet avec la liste des lauréats, une description des projets, de l'activité de l'entreprise et les logos.

Le porteur de projet s'engage à mentionner qu'il est lauréat Med4Age dans sa communication (mention sur les réseaux sociaux, site web, communiqué de presse ou prises de parole publiques) durant toute la durée du projet à compter de la date de sélection du projet par le jury par l'apposition du son logo sur les différents documents de communication relatifs au projet récompensé.